



## **Charte d'utilisation du logotype pour les partenaires de la Collectivité de Corse**

La nouvelle Collectivité de Corse née de la fusion entre la Collectivité Territoriale de Corse, le Conseil Départemental de la Corse-du-Sud et le Conseil Départemental de la Haute-Corse est effective depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018.

La nouvelle identité visuelle entre en service à cette même date.

Cette charte détaille la construction du logotype de la Collectivité de Corse (CdC) et définit ses règles d'utilisation.

Elle s'adresse à tous ceux qui produisent des documents « print » ou « display » portant le logotype de la Collectivité de Corse : affiches, dépliants, plaquettes, brochures, sites web, bannières...

Ce document a pour vocation de favoriser l'homogénéité de la communication de la CdC et de promouvoir son identité.

Il comprend les instructions concernant la bonne utilisation de son logotype.

Ce logotype constitue la signature de référence de la CdC pour sa communication institutionnelle et grand public.

Il est composé de 2 éléments indissociables :

- la Corse stylisée ;
- les noms « Cullettività di Corsica » et « Collectivité de Corse ».

## La couleur

C80 M15 J70 N10

C100 M15 J45 N0  
Pantone 321 C \*

C80 M15 J20 N10

dégradé

noir 85 %

\* La couleur Pantone doit être utilisée uniquement pour la sérigraphie.

## La taille minimale

Pour assurer la lisibilité en toute circonstance :

- la longueur du logotype ne doit pas être réduite en dessous de 34,1 mm,
- la hauteur du logotype ne doit pas être réduite en dessous de 15 mm.



## La zone de protection

Un périmètre de protection doit être respecté pour préserver la bonne lisibilité du logotype par rapport à un texte, un autre logotype ou un bord de page.

Un espace minimum ( $x$ ) doit être respecté.



## Les déclinaisons du logotype



quadi



nuance de gris



noir



quadi - texte blanc



défoncé

## Utilisation du logotype

Nous vous recommandons d'utiliser logotype en « quadri CMJN » pour tous les documents d'impression. Une version en RVB est disponible pour vos déclinaisons web.

Sur fond foncé, une version du logo est disponible avec le texte en blanc pour une meilleure visibilité.

Les autres déclinaisons du logotype ne pourront être utilisées sans l'accord de la direction de la communication de la Collectivité de Corse.

## La position du logotype

Nous pouvons envisager 3 cas principaux :

- 1 - manifestation, dispositif ou événement organisé et financé à 100% par la CdC
- 2 - manifestation, dispositif ou événement pour lequel la CdC est le partenaire principal
- 3 - manifestation, dispositif ou événement pour lequel la CdC est un partenaire parmi d'autres.

**Cas n°1**

Le logotype de la CdC doit occuper au moins 1/3 de la largeur du support et être centré soit en partie haute soit en partie basse.

**Cas n°2**

Le logotype de la CdC doit occuper au moins deux fois plus d'espace que les autres partenaires et être placé en bas à droite.

**Cas n°3**

Le logotype de la CdC doit être placé aux côtés des autres partenaires et de même taille. Il serait souhaitable de placer le logotype de la CdC toujours en bas à droite.

## Les interdictions

Le logotype ne doit être en aucun cas modifié, par exemple, il est interdit de :



Cullettività di Corsica  
Direzione di a cumunicação

Palazzu di a Cullettività di Corsica  
22, corsu Granval  
20187 Aiacciu cedex 1

04 95 51 64 64  
[communication@isula.corsica](mailto:communication@isula.corsica)

